L'écho de la Fontaine

Izeron Décembre 2019

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous voici à la fin d'un mandat municipal bien rempli, débuté en 2014.
Il aura été suffisamment long pour réaliser les différents projets que les listes vous ont proposés. Cela était inévitablement trop court pour faire aboutir tous les projets qui sont nés au cours de ces 6 dernières années. Les idées naissent pendant un mandat et se réalisent un ou deux mandats plus tard. La vie d'une commune ne s'arrête pas à la fin d'un mandat, une vie communale c'est un besoin, une volonté, un engagement fort et une espérance dans l'avenir.

Pour ce dernier éditorial « le mot du maire » je veux exprimer mes remerciements : tout d'abord, aux élus du conseil municipal pour le « combat » des avis, des attentes, des craintes et in fine leurs décisions dans un contexte budgétaire contraint, en respectant l'objectif de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en assurant des services de qualité, des investissements parfois conséquents, avec peu d'endettement supplémentaire et ainsi mettre en pratique les principes d'une gestion durable.
Ensuite, aux personnels administratifs et techniques pour leur engagement, c'est grâce au travail d'équipe que les actions municipales ont trouvé leur efficacité.
Enfin, aux associations et à tous, Izeronnais et Izeronnaises, acteurs de la vie communale, un grand merci pour votre implication passionnée, énergique et généreuse.

Comme toute activité, petits et grands projets de chacun et de notre collectivité doivent être cohérents pour faire exister une unité dont nous avons tous besoin. Unis les uns aux autres par nos passions et nos projets, chacun se réalise et valorise ce qu'il est et ce que nous sommes : c'est Izeron d'aujourd'hui et je l'espère de demain.

Pour l'heure, après 37 ans de vie communale dont 31 de maire, il est temps de prendre congé avec le quotidien de la vie communale et de profiter du temps qui passe.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 26 janvier pour un ultime discours.
Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Jean Claude Potié

La neige lourde sournoise attaque en abondance

Après avoir été épargné par les intempéries de fin juin et début juillet, la première neige est arrivée sonnante et tonitruante ; de très nombreux arbres arrachés cassés, une noyeraie dévastée, un déneigement compliqué avec des arbres en travers (merci aux riverains qui ont bien entretenu les abords des chemins). Un carton rouge à deux automobilistes au comportement pour le moins inadapté, qui se sont permis de faire des remarques désobligeantes à deux de nos citoyens en train de participer au dégagement de la route de Charvolet.
A midi les employés communaux avaient rendu à la circulation tous les chemins d'Izeron. On ne voit pas toujours ce qu'il font, mais cette fin de semaine (WE) ils ont travaillé sans relâche jusqu'à 23H jeudi et de 5H à 17H le vendredi.

Le changement climatique, non c'est pas vrai !!!!

Bulletin municipal d'information et d'animation n°38

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICPAUX

Séance du 15/07/2019

Restauration scolaire : subvention

Une subvention de 0.77 € par repas est accordée à la Restauration Scolaire d'Izeron pour la participation aux frais de repas durant l'année scolaire 2018/2019.
6175 repas ont été servis durant cette année scolaire ; la subvention s'élève donc à **4 754.75 €uros.**

Eclairage public

Le Conseil Municipal décide de remplacer les lampadaires le long de la Rd 1532 traversant la Grande Rue.
Le SEDI (Syndicat de l'Energie de l'Isère) peut subventionner jusqu'à 75 % ce projet.

Service emploi du Centre de Gestion de l'Isère

Pour faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article 3 alinéa 1er de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 ou pour des besoins spécifiques, le Conseil Municipal décide de recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;

Garderie Périscolaire

Modification des tarifs de la garderie périscolaire au 1er septembre 2019 :

Matin :	1 €uros	Inscription tardive :	4 €uros
Midi :	1 €uros	Non-inscrit :	7 €uros
Soir :	2 €uros	Non-respect des horaires :	7 €uros

Salle des fêtes

La salle des fêtes sera louée à Mme Lawrène COULET durant l'année scolaire 2019-2020 pour les répétitions de son école de violon.

Séance du 07/10/2019

Projet d'extension Groupe scolaire : création d'un restaurant scolaire et réhabilitation de l'ancienne cantine en salle d'activités pédagogiques

Les locaux actuels de la restauration scolaire et de la salle d'arts plastiques ne sont plus adaptés au vu du nombre d'élèves en croissante augmentation.

Le Conseil Municipal décide de lancer le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire et de réhabiliter l'ancienne cantine en salle d'activités pédagogiques.

Ces travaux ont été estimés à 385 261.00 €uros HT répartis ainsi :

Création du bâtiment : 277 261.00 € HT
Réhabilitation des anciens locaux : 8 000.00 € HT
Aménagement cuisine / mobilier : 100 000.00 € Ht

La mission de maîtrise d'œuvre établi par le cabinet d'architecture URBAN 3A s'élève à :

Mission de base (8.85 %) : 34 095.60 € HT
Mission complémentaire (OPC 2 %) : 7 705.22 € HT
Frais directs (assurances) : 2 138.22 € HT

Une subvention va être sollicitée auprès du Département de l'Isère ainsi qu'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

Cimetière communal

Fin octobre, début novembre, le 2ème procès-verbal de constat d'abandon de concessions dans le cimetière sera effectué. (une douzaine de concession abandonnée est à reprendre)

Malleval-en-Vercors : épareuse

Dans le cadre de la coopération intercommunale, la Mairie met à disposition de la commune de Malleval-en-Vercors un employé technique ainsi que le tracteur afin que ce dernier effectue l'élagage le long des voies communales de Malleval. Ces travaux de débroussaillage auront lieu durant le mois d'octobre pendant 5 jours.
Le Conseil Municipal décide de facturer cette prestation 350 €uros par jour.

Séance du 02/12/2019

Rythmes scolaires

Un sondage va être effectué auprès des parents d'élèves afin de connaître leur préférence sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2020/2021, à savoir rester sur le fonctionnement actuel à 4.5 jours ou revenir à la semaine de 4 jours.

Dépenses d 'investissement 2020

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite des crédits reportés ci-dessous :

Chapitre 21 : immobilisations corporelles :	16 162.50 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours :	51 500.00 €

Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2019 (CLECT)

Le Conseil Municipal décide de ne pas approuver (8 voix contre, 3 pour et 1 abstention) le rapport de la CLECT approuvant le montant des charges transférées au titre des médiathèques têtes de réseaux de Vinay et St Marcellin. Le Conseil s'interroge sur l'absence d'évaluation des charges de la médiathèque de Pont-en-Royans qui est mentionnée page 2 dudit rapport.

— PORTRAIT CROISÉ —

IZERON

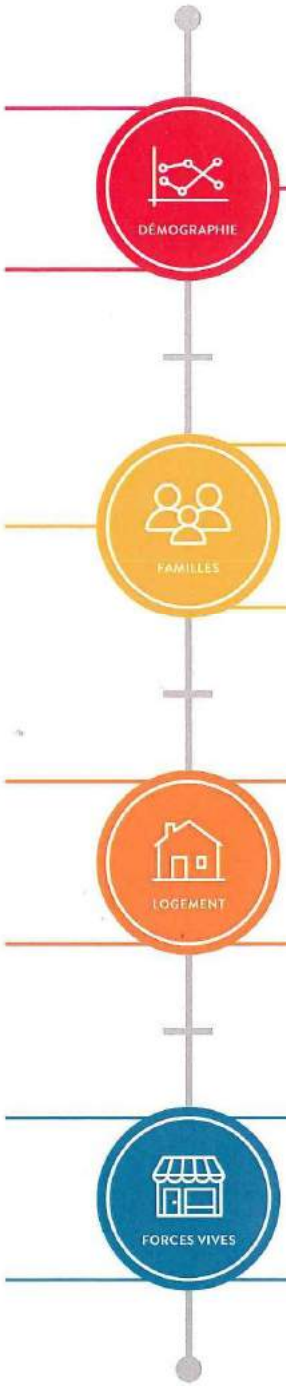

-62
L'évolution de la population depuis 2010, en nombre d'individus

714
La population légale au 1er janvier 2019

43
L'âge moyen de la population de la commune, contre 39 ans au niveau national

50%
Des personnes de 15 ans ou plus sont mariées, contre 49% en 2010

20%
De la population a moins de 20 ans, alors que 27% a plus de 60 ans

112
Le nombre de familles avec enfants dans la commune

83%
De propriétaires, contre 59% pour la région

7
Logements autorisés entre 2015 et 2017, avec 14 permis de construire

19
L'ancienneté moyenne de résidence dans la commune en années, contre 15 dans le département

7
La consommation électrique annuelle par logement en 2017 (en MWh), contre 5 pour la France métropolitaine

74%
De la population qui est active, contre 75% pour la région

39%
De la population dont le diplôme est supérieur au BAC, contre 35% en 2010

2 011 €
Le revenu mensuel moyen par foyer fiscal de la commune

LA VIE DE LA COMMUNE

11 Novembre 2019

Beaucoup de monde s'est rassemblé devant le monument aux Morts pour commémorer l'Armistice de la guerre 14-18. Les jeunes écoliers été présents ainsi, que Mme TOURNOUD, directrice de l'école d'Izeron. Mme Lawrène COULET a interprété « la Marseillaise » et « le chant des marais » au violon. Le verre de l'amitié a été offert par la municipalité pour clore cette cérémonie.

UN POINT SUR LES TRAVAUX...

Aménagement de sécurité du carrefour du Chemin de Matavière et de la Route de Montchardon par du mar quage au sol et pose de quilles blanches afin d'améliorer la visibilité de ce croisement.

Centrale Villageoise Portes du Vercors

Du soleil sur les toits de nos communes

Tous concernés ! La lutte contre le changement climatique et le chantier de la transition énergétique nous concernent tous.

Avec les Centrales Villageoises Portes du Vercors (CVPV), des habitants, des collectivités et des entreprises locales se mobilisent et agissent pour développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie sur notre territoire.

Les CVPV sont une société de type coopérative dont la gestion est maîtrisée et sous contrôle interne et externe (expert comptable). 1personne = 1 vote.

Les associés bénévoles des CVPV décident, agissent, animent, font réaliser les projets et les gèrent, en privilégiant les prestataires et les installateurs locaux.

Des bénévoles enthousiastes : les centrales villageoises fédèrent l'énergie des citoyens

Déjà 17 toits équipés de panneaux photovoltaïques produisant 225.000 kWh soit la consommation de plus de 80 foyers (hors chauffage). Ces toitures sont louées soit à des collectivités (pour 9 d'entre elles), soit à des particuliers (au nombre de 7) soit encore à une entreprise.

Ces panneaux solaires sont citoyens ! Ici, la Salle des fêtes d'Izeron…

… et un nouvel objectif pour 2020 : tripler la puissance installée avec 5 toits de grande surface, entre 250 et 600 m2 de panneaux solaires, pour un investissement total de 500.000 €.

Une souscription citoyenne et locale de 100.000 € est en cours pour réaliser ces projets. Les associés, par les parts sociales qu'ils prennent, contribuent à 20% de cet investissement, les emprunts et les aides ponctuelles font le reste.

Vous aussi, habitants, entreprises, collectivités, vous pouvez devenir acteur de la transition énergétique sur notre territoire en souscrivant des parts sociales dans les CVPV :

- Avec une part de 100 €, vous rejoignez l'aventure de la transition citoyenne et participez au projet !
- Avec 400 € vous permettez l'implantation d'un nouveau panneau.
- Avec 800 € vous compensez la consommation annuelle de votre famille, soit 2.800 kWh hors chauffage.

Des parts sociales peuvent aussi être un cadeau pour vos enfants ou petits enfants car la transition est un enjeu pour nous **et** pour les générations futures…

Il s'agit d'un investissement local, non spéculatif : pour des parts souscrites, la société prévoit de verser un dividende moyen annuel de 2 à 3% sur 20 ans.

Pour en savoir plus sur les CVPV : portesduvercors.centralesvillageoises.fr

« Face à l'urgence climatique, les Centrales Villageoises Portes du Vercors sont un outil à votre disposition pour être réellement acteur de la transition écologique sur notre territoire. »

Jacques Régnier,
Président de la SAS CVPV

« Ne vous faites pas plumer »

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation de l'habitat, économie d'énergie, panneaux photovoltaïques, pensez aux permanences du Service Info Energie de l'AGEDEN (04.76.14.00.10.) qui fera un point complet sur votre projet et recherchera la meilleure performance énergétique possible. Il vous orientera également vers les différents organismes et dispositifs d'accompagnement ou d'aides pour finaliser votre projet.

TEAM CHRONO PASSION

Challenge Gilbert

Vendredi 30 août 2019 a eu lieu le challenge Gilbert , concours de pétanque en doublette , par une belle nuit estivale dans le pittoresque décor du château-mairie d'Izeron.

Les 50 doublettes ont contribuées à une super ambiance et pour une finale au cœur de la nuit, remportée par Eric Jacquin et Jérôme Viossat face à de valeureux concurrents Franck et Loïc !

Merci à tous ceux qui ont participé à la nouvelle réussite pour cette 8ème édition et une mention spéciale pour tout le personnel communal et les élus qui ont permis cette année encore le bon déroulement de cette manifestation.

Ne doutons pas que 2020 soit encore favorable à cette parfaite organisation ,permettant ainsi de contribuer au financement de cette petite association sportive locale et d'entretenir les relations humaines autour de cette passion pour le sport automobile .

De la part de l'ensemble de l'équipe Team chrono passion :

Bonne année 2020

ZOOM sur …

Sébastien JULLIAN

Pour me présenter, je suis Izeronais depuis 2013, après avoir vécu à Vinay et Saint Vérand. Informaticien de métier, je travaille dans le domaine de la Relation Client dans une société grenobloise, sur Gières. Passionné de football, de Heavy Métal mais aussi de Thrillers, j'ai décidé de me lancer dans l'écriture en 2017, après un défi personnel.

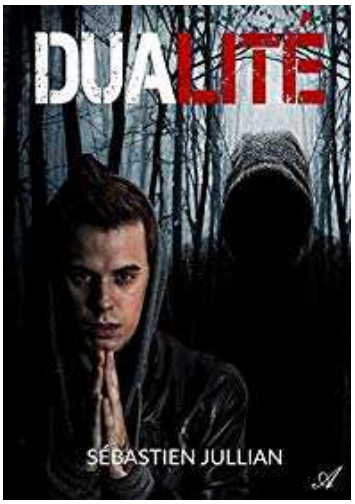

Je voulais m'occuper dans le train, en allant au boulot et me prouver que je pouvais faire quelque chose dans un domaine que je ne maîtrisais absolument pas. J'ai écris « Dualité », un thriller psychologique en 2018, puis « Le Berceau du Talion », sorti début septembre qui est un thriller tendance polar.

J'aime les frémissements, les rebondissements, les histoires tordues avec des scénarios parfois improbables. Ecrire est un moyen de stimuler mon imagination et de libérer mes pensées négatives. Il y a tant de choses qui me choquent dans ce monde. Une bonne partie se retrouve dans mes romans.

Pour parler du Berceau du Talion, c'est un thriller, je dirais assez addictif avec une enquête hors norme qui part dans tous les sens et de nombreux rebondissements. C'est très différent de mon premier roman qui était assez fermé. Ici, on va voir de tout et à toutes les sauces : des flics, avocats, tueurs, hackers, junkies…et il y a même quelques références au monde du sport professionnel.

C'est un roman qui a été difficile à écrire, de par son rythme et son univers si éclectique. Mais je suis très content du résultat après plus d'un an de correction. Les premiers retours sont plus que positifs.

J'ai signé dernièrement avec une maison d'éditions donc ce roman sortira aussi en 2020 par la distribution classique et les librairies.

Mon public est très féminin. Il faut savoir que 90% des lecteurs de thrillers sont des femmes.

Je ne manquerai pas d'en offrir un exemplaire à la bibliothèque de notre village , qui est une excellente initiative locale.

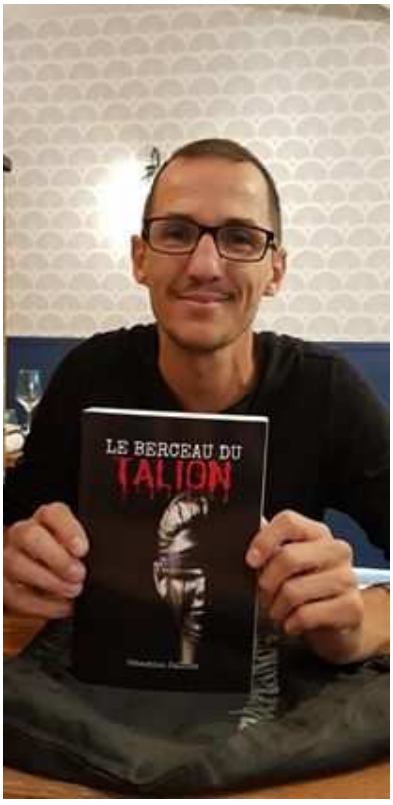

Il est disponible sur amazon, en broché à 14,90 €uros ou en version numérique à 2,99 €uros. Et sinon en me contactant directement (sebastien_jullian@yahoo.fr).

Le résumé du livre :
Lorsqu'un mail provenant du ministère de l'Intérieur est envoyé dans les bureaux de la police de Grenoble, le trouble est semé. Il décrit l'endroit où gît le corps d'un célèbre avocat, Eddie Durand, assassiné dans des circonstances effroyables. Au même moment, dans un petit village de Haute-Savoie, un suicide étrange éveille la curiosité des forces de l'ordre...A priori, ces affaires n'ont rien en commun. Mais un détail fait ressurgir un nom, celui de Valentin Monge. Le commissaire Sirus et ses hommes doivent replonger dans une sordide affaire classée de harcèlement, viol et suicide. . L'ombre d'une vengeance semble désormais planer sur les enquêteurs. Mais tout va trop vite, et paraît incontrôlable. Il n'y a plus de hasard. Ce n'est pas un jeu. C'est une démonstration.

ZOOM sur …

Les Truites d'Izeron

Arrivés en juin dernier, Anita et René FRAGNIERE ont décidé de reprendre la pisciculture d'Izeron ; auparavant salariés tous deux à Beaufort, à la pisciculture MURGAT dont le nom et la réputation n'est plus à faire.

René était responsable de l'atelier frais avant de faire valoir ses droits à la retraite en avril. Anita, vendeuse au magasin de vente au détail, avec cette belle expérience, le couple arrive dans la région qu'ils connaissent très bien.

René a préféré continuer l'aventure à Izeron avec son ancien patron, en s'occupant des poissons et de l'entretien du site. Anita s'est chargée de rouvrir le magasin de vente en restant salariée de chez Murgat.

Anita vous accueille dans le magasin de vente au détail :
- du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le samedi matin de 9h à 12h.

Une très large gamme de produits vous est proposée : truite arc-en-ciel, truite fario, filet de truites, œufs de truites, rillettes etc.….

René vous attend pour passer un agréable moment sur le parcours de pêche ouvert à tous (uniquement sur rendez-vous) avec un espace pique-nique.

Pisciculture Les Truites d'Izeron
435 Chemin de la Pisciculture
38160 Izeron
Contact : 04.38.90.20.09. ou 07.87.40.53.96.
Facebook : les truites d'Izeron

GARDERIE PERISCOLAIRE D'IZERON

Une nouvelle année scolaire a commencé avec son lot d'activités pendant le temps périscolaire. Cette année, le Japon est à l'honneur après la coupe du monde de rugby et les jeux olympiques 2020 à venir…

Ayumi et Eric se joignent quelque fois aux enfants pour répondre à diverses questions sur la vie et la culture japonaise. Un « book » est en préparation, il pourra être consulté pour la fête de l'école en juin.

Les balades sont appréciées, notamment à l'automne et pendant la périodes des noix avec l'activité agricole dans les champs ainsi que le sport à la salle des fêtes avec des matchs de hockey.

Sylvain et Mylène sont toujours intervenants pour le jardin et la construction d'une cabane à San est prévue mais il faudra attendre le retour des beaux jours !

Nous avons participé à un concours de dessin à l'occasion des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant. Le thème étant : « Imaginez les enfants du monde en 2049 », avec à la clé une animation à gagner. Nous attendons les résultats avec espoir et impatience.

Noël approche…..Après un sapin en bois, un calendrier de l'avent en boîte cartonnée, le recyclage est mis en avant avec un sapin en rouleaux de papier WC pour cette année.

Le planning est donc bien entamé et d'autres activités seront mises en place d'ici le printemps.

SOU DES ECOLES D'IZERON

Bourse à la puériculture

Le dimanche 24 novembre, le Sou des écoles organisait à nouveau cette année sa bourse aux jouets et à la puériculture d'automne.
Une belle occasion pour les familles, parents et enfants, grands-parents, pour les nounous, et tous les intéressés d'Izeron et de ses alentours de venir dénicher toute la journée des trésors utiles ou pour le plaisir.
La matinée a débuté très tôt pour accueillir les premiers intéressés qui poussaient la porte dès 8 h.

Pognes et café avaient été préparés pour ravitailler et encourager les exposants.

Les stands aux couleurs gaies ont fait oublier la grisaille du temps et la buvette et le snack ont bien participé à la bonne humeur. Jusqu'en fin de matinée un va-et-vient a rempli la salle d'une grande effervescence.
Les acheteurs et visiteurs étaient accueillis dans le hall par les élèves les plus grands, très motivés à vendre les petites brioches pour participer au financement du voyage à Paris.

Le stand Donaton pour la vente de jeux donnés au profit du Sou des Ecoles avait aussi été installé

C'est 8 h, on est prêt pour le premier tour de vente !

Dès à présent les familles et les enfants sont tournés vers la soirée de Noël qui aura lieu le vendredi 13 décembre à la salle des fêtes : les enfants répètent leur spectacle avec les enseignants, certains parlent déjà que le Père Noël les rejoindra ce soir-là…

Le Sou des écoles est une association gérée par des parents bénévoles d'Izeron qui a pour but d'organiser des manifestations tout au long de l'année pour récolter des fonds qui financeront des projets menés par les enseignants . Il permet en même temps de mettre en lien les parents et de participer à la vie festive du village.
Le Sou des écoles a tenu son Assemblée Générale le mercredi 9 octobre 2019 avec l'élection du nouveau bureau :

- Présidente : Vanessa GAVIN
- Vice-présidente : Charlène BERRUYER
- Trésorier : Hervé SORACE
- Vice-trésorière : Aude BOUCHERAND
- Secrétaire : Marlène BEC
- Vice-secrétaire : Marie-Florence BITH

Au plaisir de se rencontrer !

Le Sou des écoles
soudesecolesizeron@gmail.com

COMITE DES FETES D'IZERON

Comme chaque année le comité des fêtes d'Izeron a organisé la fête du village avec comme nouveauté de grands chapiteaux pour les repas et un super spectacle de clown le dimanche après-midi qui a fait rire petits et grands.

Avec toujours nos deux délicieux repas : cochon et ravioles le samedi soir avec les merveilleux cochons de M. François Jean-Pierre et son bras droit Cédric et le reste du menu de M. Guillet Damien avec au compteur 320 repas, et le dimanche l'excellent repas moules/frites de M. Delorme Laurent et son équipe de choc avec au compteur 110 repas !

Nous remercions tous nos bénévoles présents tout le long de ces festivités !

Nous vous invitons à nous rejoindre pour fêter le jour de l'an avec notre traiteur Laurent Delorme d'Izeron et notre équipe de bénévoles.

Satin Kathy, co-présidente du comité des fêtes.

SSIAD / ADMR

Le Service aide à domicile du Royans:

Ce service fonctionne 7 jours sur 7, 28 employées interviennent sur les 12 communes du Royans. Il permet d'assurer un lien social et un maintien à domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible.

En effet vieillir chez soi pour beaucoup de personnes c'est l'idéal. Mais le maintien à domicile a ses limites, il ne peut se faire dans de bonnes conditions qu'avec l'aide de tout un éventail de services : Services d'Aides à Domicile, SSIAD (Service de Soins), services Infirmiers, portage de repas, Médecins, Kinés, Assistantes Sociales et bien sûr les familles.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le service 04/76/36/16/15. Nos bureaux sont ouverts au public le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 (mercredi fermeture hebdomadaire)

Cette année nos bénévoles et nos salariés vous ont proposé les brioches ADMR à St Romans, St Just de Claix, Chatelus, Pont En Royans, Izeron, St Pierre de Chérennes et aux clients de la tournée du portage repas.
Cette opération « Brioches » permet d'attribuer un bon achat et une prime de pneus neige à nos salariés qui assurent un travail de qualité tous les jours et par tous les temps
Un grand merci pour votre accueil et votre générosité. Un grand merci à nos bénévoles et nos salariés qui ont permis la réussite de cette opération.

Portage de repas :

Les livraisons sont assurées par Isabelle et Henri du lundi au samedi avec la possibilité de prendre des repas le dimanche. Les repas sont confectionnés au Perron dans des règles d'hygiène très strictes et avec des menus équilibrés sous le contrôle d'un diététicien. Le potage qui est fourni est fabriqué au Perron, ce n'est pas en boite !!!
La Trésorière du service Joëlle FALQUE assure toujours un gros travail pour équilibrer les comptes de ce service. Le tarif sera de 9 € à compter du 1er janvier 2020
Contacts : 04/76/36/16/15

Le service ADMR : Mr Jacques REGNIER : 04/76/36/16/15

Le service Téléalarme : Mr Michel BOURNE : 04/76/36/16/15

Le service famille : Contact : 04/76/56/35/99

Le service de soins à domicile : SSIAD DU ROYANS AUX COTEAUX :

Le Service assure les soins d'hygiène à domicile, 7 jours sur 7, pour 52 personnes âgées ou handicapées sur l'ex-canton de Pont en Royans et 11 communes de l'ex-canton de Saint Marcellin.
Il intervient sur prescription médicale. Il travaille avec les Services d'Aide à domicile de Saint Romans, St Hilaire du Rosier et de Chatte, les Infirmiers Libéraux du secteur et les Hôpitaux.

Cette année encore, Le SSIAD a proposé diverses activités toujours très prisées des bénéficiaires :

En juin : les bénéficiaires et les salariées se sont retrouvés pour un repas champêtre

<u>En septembre</u> : 9 bénéficiaires, 2 conjoints encadrés par le personnel soignant et les bénévoles du service sont partis en Voyage d'une semaine en Ardèche à LAURAC-EN-VIVARAIS.

Un beau séjour qui ne serait pas possible sans les participations financières de la MSA et de AG2R, de la Fondation BRUNEAU, du Conseil Départemental, de l'ANCV sans oublier les communes de St Romans, Chatte, Izeron et St Pierre de Chérennes et le prêt du véhicule du Lycée Bellevue.

<u>Chaque mois</u>, sous l'impulsion de bénévoles et salariées, un après-midi cartes et jeux de société est proposé aux bénéficiaires du service dans la salle du Rocher gracieusement prêtée par la mairie de St Romans.

<u>En novembre</u>, repas au Roman du Vercors pour les participants du voyage

<u>Le 16 décembre</u>, les bénéficiaires, les bénévoles et les salariées se sont réunis à la salle des fêtes de St Romans pour partager un goûter de Noël animé par les chansonniers Duo Regards. Chaque participant est reparti avec un petit présent.
Nous remercions la mairie de St Romans pour le prêt de la salle.

Coordonnées du service : 04 76 38 37 64 Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h, mercredi de 9h à 16h sur RDV

ADIL DE L'ISERE

TREVE HIVERNALE

En cas d'impayés de loyers, frappez à la bonne porte : Celle de votre ADIL !

Comme chaque année, le 1er novembre marque le début de la trêve hivernale qui s'étendra jusqu'au 31 mars 2020.

Si la loi suspend les expulsions locatives pendant ces quelques mois, les situations d'impayés de loyer en revanche, sont toujours d'actualité. Sans aide et sans conseil pour y faire face, elles peuvent même s'aggraver !

Pour éviter des situations extrêmes, il existe une solution : prendre rendez-vous sans attendre avec son ADIL (14 permanences sur l'ensemble du département de l'Isère).

Toujours à la disposition des locataires et des bailleurs
Le Numéro de l'ADIL 38 : 04.76.53.37.30

Les juristes de l'ADIL se tiennent gratuitement à la disposition des locataires et des propriétaires bailleurs pour :

- délivrer de l'information sur les démarches à réaliser, les procédures en cours,
- envisager des solutions permettant l'apurement de la dette ou un relogement,
- comprendre le contenu des documents juridiques (commandement de payer, décision de justice…),
- connaître les dernières étapes de la procédure (le déroulement de l'expulsion, les démarches possibles…).

Les conseillers juristes apportent un conseil de proximité : ils accueillent en face à face les usagers dans leurs locaux

En 2018, près de 800 consultations ont été délivrées par l'ADIL 38 sur les questions d'impayés et d'expulsions.

Rappelons que l'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration…

Pour plus d'informations, consultez : *w*ww.adil38.org

ADIL 38
2 Boulevard Maréchal Joffre
38000 Grenoble
04.76.53.37.30

INFOS PRATIQUES

Balmod

La Boîte aux lettres de La Poste a été déplacée fin septembre à proximité de l'entrée du secrétariat de Mairie afin de sécuriser son accès.

Règlementation des bruits

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.
A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.
(arrêté préfectorale 97-5126 du 31 juillet 1997)

A VOS AGENDAS !

Mardi 31 décembre 2019 :	Réveillon organisé par le Comité des fêtes
Dimanche 26 janvier 2020 :	Vœux de la Municipalité
Dimanche 26 janvier 2020 :	Boudins de l'ACCA
Dimanche 9 février 2020 :	Repas des aînés
Vendredi 13 mars 2020 :	Loto du Sou des Ecoles
Samedi 14 mars 2020 :	Repas organisé par l'ACCA d'Izeron
Dimanche 17 mai 2020 :	Marché aux plantes et Vide-greniers
Weekend du 20/21/22 juin 2020:	Vogue annuelle

Congés annuels :

Le Secrétariat de Mairie sera fermé du 24 décembre 2019 au 2 janvier 2020

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le 1er tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le 2d tour.
Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.
A leur tour, les membres du Conseil Municipal élisent le Maire et ses adjoints au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

À savoir : pour pouvoir voter lors des prochaines élections municipales, les demandes d'inscription doivent être déposées au plus tard **le 7 février 2020.**

Il est possible de vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales d'Izeron avant de vous rendre aux urnes en accédant au service en ligne du service-public.fr

TEPOS

La Commune d'Izeron fait partie d'un territoire à énergie positive pour la croissance verte qui s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs.

A ce titre, EDF, en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, vous remet gratuitement des lampes à LED dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Ces ampoules seront attribuées à toute personne non imposable sur le revenu. (***un lot de 2 ampoules par foyer***)

Pour cela, merci de vous présenter au secrétariat de Mairie avec votre justificatif d'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

Attention stock limité !

NOUVEAU GUIDE DU TRI DES DECHETS

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté édite une nouvelle version du guide du tri des déchets ménagers.
Seize pages pour faciliter et renforcer les habitudes de tri des habitants du territoire.

- Jaune, bleu, vert : quel conteneur pour quels recyclables ?
- que reste-t-il pour le sac poubelle ?
- et si l'on compostait nos déchets alimentaires ?
- les horaires d'ouverture des trois déchèteries intercommunales
- quels déchets collectés en déchèterie ?
- le service de déchèterie mobile
- les dispositifs de collecte et tri sur le territoire
- quelles pistes pour réduire notre production de déchets ménagers ?
- les sanctions encourues pour le non-respect de notre environnement

Le guide du tri est à télécharger sur le site de la Communauté de communes (http:// www.saintmarcellin-vercors-isere.fr) ou à retirer en version papier au secrétariat de Mairie.

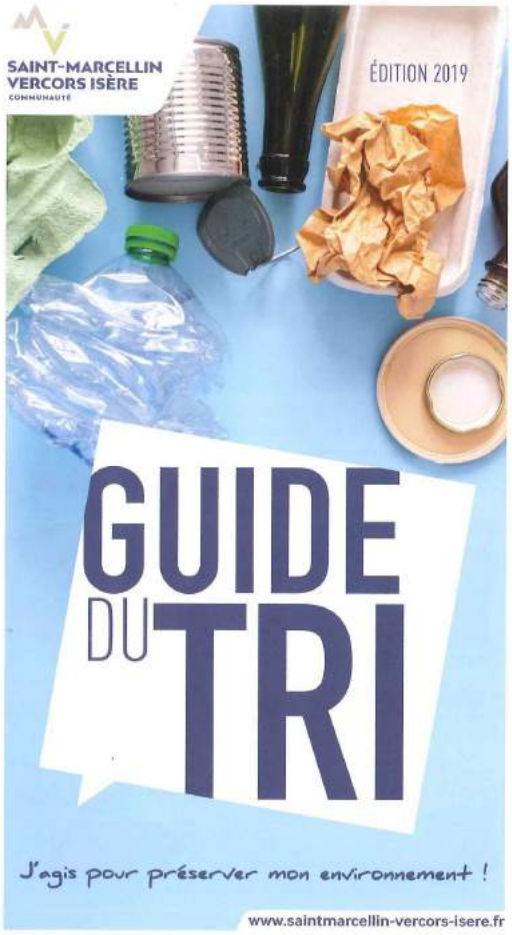

VIE PRATQUE

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air…

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :

14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**

= **50 kg** de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)

= **3 semaines de chauffage** d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS *vos déchets verts*

Arrêtez de vous enflammer !

Information et recommandations à l'attention des particuliers

Le brûlage des végétaux par les agriculteurs peut-être autorisé ponctuellement par dérogation préfectorale.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, *c'est interdit !*

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.

DÉCHETS VISÉS

Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).

Ne brûlez plus vos déchets verts, *valorisez les !*

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes… pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE

Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région.** Ainsi, 99 % de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Source : www.sinoe.org

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

ETAT-CIVIL 2019

Naissances :

FURLANO Eléany	née le 2 septembre 2019
RUZAND FADY Lilouan	né le 2 juillet 2019
PRADAL Lilly	née le 18 juin 2019
INARD Esteban	né le 9 février 2019

Mariages :

ARNAUD Julien et Morgane MAUGINO	25 mai 2019
BOLLOT Hervé et SELLIER Catherine	6 juillet 2019
JEAN Patrick et Valérie MERCIER	15 octobre 2019

Décès :

CHABERT Raymonde née MARAND	12 février 2019
VEYRET Jean Pierre	27 mars 2019
BLANC Gilbert	24 avril 2019
BUISSON Romain	26 juin 2019
COLLAVET Emile	26 juillet 2019
FROMENT René	6 septembre 2019
MARGARON Marthe née BERGERAND	10 septembre 2019
GERMAIN Henri	22 septembre 2019
VEYRET Jacqueline née CARTIER	10 novembre 2019

ECHO PRATIQUE

MAIRIE :

Heures d'ouverture :
lundi de 8h45 à 12h et 17h à 19h
mardi et jeudi de 8h45 à 12h
vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h
Permanence des élus : lundi de 18h30 à 19h30

Tél : 04.76.38.28.02
Service technique : 0608898025 /0689783763
E-mail : izeron.mairie@wanadoo.fr
Internet : www.izeron.fr
www.facebook.com/communedizeron/

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Agence à Saint-Marcellin

Maison de l'intercommunalité - 7 rue du colombier. Tél : 04 76 38 61 48

Horaires d'accueil des usagers :
du lundi au vendredi de 8h30/12h30 et 13h30/17h.

Agence à Vinay

100 rue Paul Guerry
Tél : 04 76 36 90 57

Horaires d'accueil des usagers :
du lundi au jeudi de 8h-12h et 13h30-17h

ALLO SERVICE PUBLIC : 39.39.

Internet : www.service-public.fr

AGENCE POSTALE : Tél. : 04.76.38.12.10.

Heures d'ouvertures :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30
Samedi 8h15 à 11h15

GROUPE SCOLAIRE : Tél :04.76.38.40.56

Internet : www.izeron.fr/2058-la-vie-de-l-ecole.htm

POMPIERS : 18 ou 112 SAMU : 15
GENDARMERIE : 17

SSIAD & ADMR de St Romans :

04.76.38.37.64.

EDF : accueil clientèle : 09 69 32 15 15

Coupure d'électricité : 09 726 750 38.

ESPACE ENFANCE JEUNESSE :

Place du Breuil 38680 Pont en Royans
Tél. : 04.76.36.14.29.
Internet : www.eej.saintmarcellin-vercors-isere.fr/

MISSION LOCALE :

Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Tél : 04.76.38.83.42.
http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Permanence de Saint Marcellin à la Maison de l'économie : lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00
Internet : www.caf.fr/

DECHETTERIE DE ST SAUVEUR

Tél. : 04.76.38.66.03
Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00, Samedi de 9h00 à18h00
Internet : www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

CONSULTANCE ARCHITECTURALE :

Pour les particuliers ayant des projets de construction ou de rénovation de leur habitat, un architecte-conseil renseigne sur la législation, les normes de construction et d'urbanisme, les matériaux…, le 4ème lundi de chaque mois de 9 h à 12 h en Mairie de Saint Romans sur RDV au 04.76.38.46.17.

PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERGETIQUE :

Pour les propriétaires occupant et bailleur ayant des projets de rénovation énergétique de leur habitat. Un conseiller vous accompagne pour cibler vos travaux, trouver les entreprises compétentes ainsi que des sources de financement.
Le 4ème jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30, avec l'AGEDEN, à la Maison de l'Economie à Saint-Marcellin, sur RDV au 04 76 14 00 10.

REVEILLON 2020 EN MUSIQUE

A IZERON !

55€

10€ (-12ans)

AU MENU...

Kir royal au café de paris

Verrine avocat et crevette, accompagnée de son toast de truite mascarpone à l'aneth et de jambon cru

Foie gras de canard, confit d'échalote aux noix et son méli-mélo de salade

Trou normand pomme-calvados

Noix de joue de boeuf aux morilles, avec pomme de terre suédoise et fagot de haricots verts

Fromage blanc ou sec

Fondant au chocolat et son coulis de fruits rouges, glace vanille

Café, clémentines, cotillons et beaucoup de sourires :)

Réservations au 06.21.43.72.70 ou au 07.60.07.19.77
avant le 26 Décembre